



390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

RESPONSABLE EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Référence de l'offre	Direction Eau & Assainissement – 038230300977045
Date de diffusion	17/03/2023 - 18/04/2023
Nombre de poste	1
Poste à pourvoir le	1^{er} juin 2023
Date limite de candidature	14 mai 2023
Type d'emploi	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement	Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable
Cadre d'emplois	Des techniciens territoriaux - Catégorie B (filière technique)
Lieu de travail	ZAC 480 Rue de Tire Poix 38660 Saint Vincent de Mercuze
Temps de travail	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>Au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (près de 70 agents aujourd'hui), créée en 2018 lors du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le service technique d'assainissement exploite (directement ou indirectement) 29 systèmes d'assainissement collectifs dont certains partagés avec les collectivités voisines, 873 kms de réseaux, près de 100 postes de relevage/refoulement.</p>
Descriptif du poste	<p>En tant que Responsable exploitation assainissement collectif, vous êtes chargé/e en collaboration avec les agents de votre équipe d'assurer le fonctionnement, la maintenance, le contrôle et l'optimisation des stations de traitement des eaux usées du territoire et des réseaux de collecte ou de transits.</p> <p>Vous êtes le/la garant/e du bon fonctionnement des équipements, de leurs performances, du respect de la réglementation et notamment en matière d'hygiène et sécurité. Pour cela, vous travaillez en étroite collaboration avec les cadres de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et managez les chefs/fes d'équipes rattachés/es à votre domaine d'intervention. Vous collaborez avec les autres agents du service de la DEA, notamment le/la chargée de suivi réglementaire/marchés d'exploitation, ou les agents chargés des conventions d'exploitation communes/CCLG. Vous coopérez avec les agents des services supports de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et travaillez également avec les prestataires de services et fournisseurs.</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Encadrer et gérer du personnel• Sur le territoire en régie directe : piloter la gestion/exploitation des stations de traitements des eaux usées et leurs équipements annexes, ainsi que des réseaux d'assainissement collectifs unitaire ou séparatifs et leurs équipements annexes, afin d'en garantir le fonctionnement optimal dans le respect de la réglementation• Sur le territoire en régie avec convention, prestation de service : assurer la relation technique avec les agents des communes, le(s) prestataire(s)• Piloter la gestion technique du matériel d'instrumentation des process• Déployer et assurer le bon fonctionnement de la supervision de la télégestion et des automates d'assainissement• Evaluer les performances des équipements

- Mettre en place des procédures de travail, tableaux de bord et indicateurs nécessaires au suivi de l'activité en vue d'une organisation efficiente
- Gérer un budget déterminé
- Participer au suivi technique des contrats de prestations liés à l'exploitation de l'assainissement collectif
- Participer à l'amélioration continue du service

Diplôme(s)

Niveau BAC + 2 /3 minimum dans le domaine du Traitement des Eaux, Métiers de l'Eau ou Génie des Procédés avec maitrises des procédés de traitement des eaux usées

Profil demandé

- ✓ Si diplômé expérience minimale de 1 an en pilotage de station de traitement biologique des eaux usées > 20 000 EH et management agents sinon expérience minimale de 5 ans en pilotage station de traitement biologique des eaux usées > 20 000 EH et management agents.
- ✓ Connaissances cadre réglementaire des collectivités territoriales (statut et fonctionnement), des marchés publics seraient un plus
- ✓ Maîtrise du pilotage de station de traitement biologique des eaux usées
- ✓ Maîtrise des règles de maintenance du patrimoine, des équipements
- ✓ Manager et dynamiser des équipes dans un objectif d'amélioration continue
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse
- ✓ Sens de l'organisation et des responsabilités
- ✓ Force de proposition, esprit d'initiative
- ✓ Réactivité, adaptabilité
- ✓ Sens du service public

Habilitations/Permis

Permis B obligatoire.

Spécificités du poste

Travail le week-end exceptionnellement si nécessité réunion publique.
Travail de nuit selon astreinte, fréquence prévisionnelle astreinte environ 1 semaine sur 5.
Déplacements hebdomadaires sur le territoire du Grésivaudan.

Rémunération pour un temps complet

Salaires **minimum** par mois de 1726.60€ brut (échelon 1) + 500 € brut prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages

Aménagement du temps de travail, RTT, tickets restaurant, participation transport, participation mutuelle santé (labélisation), participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours), prise en charge d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), adhésion possible au Comité d'œuvres Sociales interne (COS).

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Contact

Pour tout renseignement sur le poste contacter: Florent PELLETIER fpelletier@le-gresivaudan.fr / 07 77 30 83 47.

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.